



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5111112

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 3/07/2025 10H42 C:002360 I:26639
V/REF : INT6803433
V/Email reçu le Jeudi 03/07/2025 à 10H42

SELON DEVIS N° 4040059

V/REF.IMM. 1059

IMMEUBLE : LE 70 CH. DES ESSES
70, CHEMIN DES ESSES
69370 ST DIDIER AU MONT D'OR

SDC '70, CHEMIN DES ESSES'
C/O NEXITY LYON SYNDIC VAISEII
32 RUE JOANNES CARRET
TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09

Vaulx en Velin, le 27 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N 70

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4040059 du 16/04/2024 d un montant de
25134,95 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme C. BUFFIERE

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

REPLACEMENT DE LA CANALISATION D'EAU FROIDE DEPUIS L'EMBRANCHEMENT QUI
SERA REALISE DANS LA PARTIE ENTERREE

- UNE 1ER ALIMENTATION PARTIRA DANS L'ENROBE POUR SUIVRE ENSUITE TOUTE
LA PARTIE DANS LA TERRE JUSQU'AU PARKING
- CONFECTION D'UNE SAIGNEE POUR POUVOIR ENTRER DANS LE 1ER BATIMENT

LA PARTIE PRINCIPALE, CONTINUERA DANS LA TERRE JUSQU'AU DEUXIEMENT
BATIMENT, OU UNE SAIGNEE SERA REALISEE POUR L'ALIMENTATION EN EAU
FROIDE

UNE DEUXIEME PARTIE SOUS TERRE FINIRA DANS L'ENROBE AVEC LA CONFECTION
D'UNE SAIGNEE POUR ALIMENTER LE TROISIEME BATIMENT

LA NOUVELLE CANALISATION SERA EN DIAMETRE 40 ET POSE SUR UN LIT DE SABLE

LES OUVERTURES DES TRANCHEES SERONT REBOUCHEES EN TERRE SUR LA PARTIE
EN TERRE ET EN ENROBE A CHAUD POUR LES SAIGNEES REALISEES SUR LES
PARKINGS

ATTENTION!!! SANS REPRISE DES VEGETAUX

- PRESENCE D'UN ARBRE QUI BORDE LA PARTIE EN TERRE, LE NECESSAIRE SERA
FAIT POUR NE PAS ENDOMMAGER LES RACINES, MAIS POSSIBILITE QU'A LA SUITE
DES TRAVAUX L'ARBRE EN SOUFFRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5111112

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOUS N'EN POURRONS PAS EN ETRE TENU RESPONSABLE EN CAS DE PROBLEME
ULTERIEUR

MISE EN PLACE D'UN REGARD AVEC LA POSE DE TROIS VANNES D'ISOLEMENT, POUR
QUE CHAQUE BATIMENT PUISSE ETRE CONDAMNE DIRECTEMENT DEPUIS CE REGARD

TRAVAUX REALISES DE SEPTEMBRE A NOVEMBRE 2025 :
TRAVAUX CONFORME AU DEVIS

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 26/11/25 a 17H59 Mme C. BUFFIERE
EB LCOMPTER Email envoyé le 11/09/25 a 14H34 Mme C. BUFFIERE
CHANTIER PROGRAMME DES LE LUNDI 15/09 EN JOURNEE

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	25134,95	25134,95
	TOTAL H.T.		25134,95
	T.V.A. a 10,00%		2513,49
	TOTAL T.T.C.En EURO		27648,44

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Lamy Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903
69338 LYON CEDEX 09
Téléphone 04.72.74.50.20 - Justificatif 04.78.24.86.07
Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Lyon 487530099-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI de Lyon Saint-Etienne Roanne - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

Mme BUFFIERE cindy
Téléphone 04 72 43 50 01 - Justificatif
Email : CBUFFIERE@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

70 CHEMIN DES ESSES
69370 ST DIDIER AU MONT D OR

Nos références :
INT6803433/MS223097/IM303683/FU 213141

DEMANDE D'INTERVENTION

INT6803433
à joindre à la facture

LYON , le 03/07/2025
SERVIMO
101 AVENUE PAUL MARCELLIN
69120 VAULX EN VELIN

Facture à établir à l'ordre suivant

Syndicat de copropriété 70 CHEMIN DES ESSES
C/° Lamy Lyon Syndic Vaise II
32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903 69338 LYON CEDEX 09

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email centreappels@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.78.79.36.36

Nature de l'intervention demandée

Messieurs,

En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes :

Objet : COMMANDE DEVIS REMPLACEMENT 2E PARTIE RESEAU EAU FROIDE

Descriptif : Bon pour accord sur devis 4040059 pour POUR LE REMPLACEMENT DE LA DEUXIEME PARTIE DU RESEAU EAU FROIDE ALIMENTANT LES 3 BATIMENTS DEPUIS L'EMBRANCHEMENT DE LA TERRE JUSQU'AUX COMPTEURS DE CHAQUE BATIMENT
Ce devis est d'un montant de 27648,44 euros TTC

Lieu de l'intervention

Bâtiment :
Escalier :

Adresse :
70 CHEMIN DES ESSES
69370 ST DIDIER AU MONT D OR

Appartement :
Etage :

Occupant(e) :

Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée.
Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975.

Délais de règlement : Immédiate

Contact sur place :

Tél. :

Horaires :

Mme BUFFIERE cindy

ATTESTATION SIMPLIFIEE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Lamy Lyon Syndic Vaise II..... Prénom :
Adresse : 32 RUE JOANNES CARRET TSA 50903 Commune LYON.....Code postal : 69338.....

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² :Commune.....Code postal :

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☐ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent **pas plus de cinq des six éléments** de second œuvre suivants :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☐ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.
☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à LYON, le 03/07/2025

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.